

De place en place (7)

La place Régnier-au-Long-Col

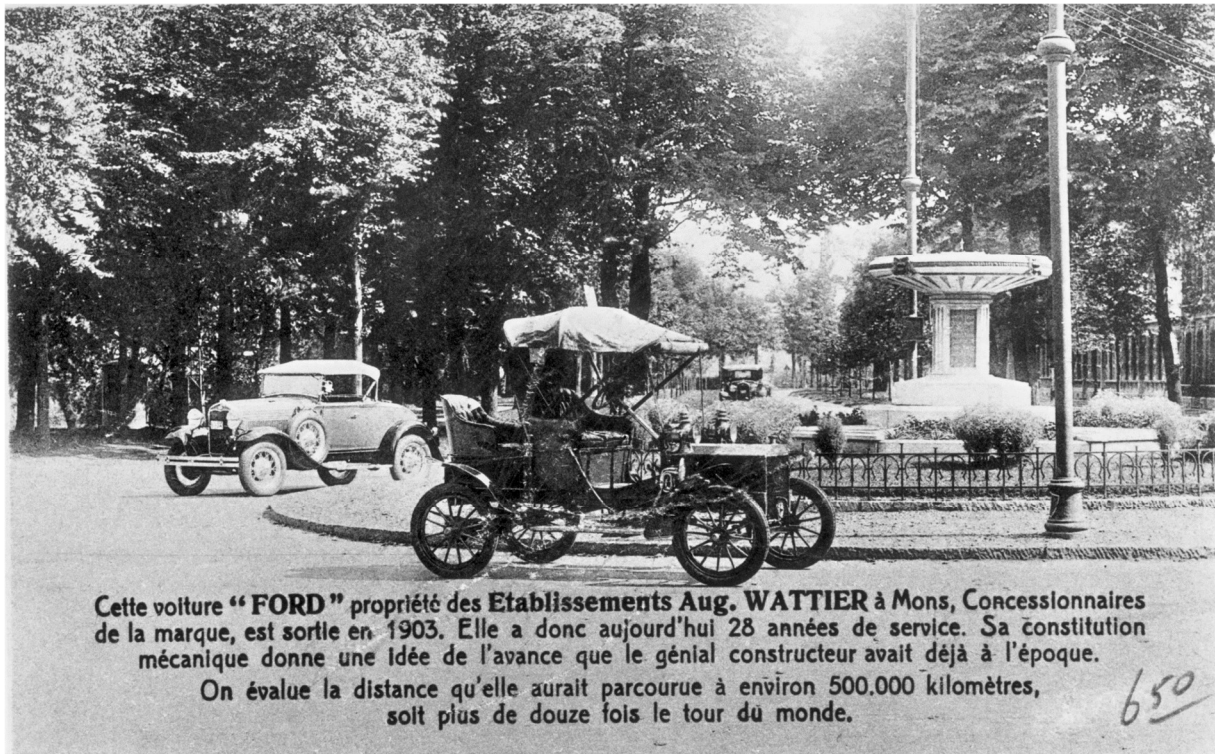
Comme la place de Flandre, la place Régnier-au-Long-Col voit le jour lors de la création des boulevards après 1864. Pour embellir le carrefour, une fontaine est inaugurée en 1930. Quand les boulevards de la ville sont mis en sens unique, le rond-point et la fontaine sont supprimés et en 1980, un tunnel est mis en circulation facilitant ainsi l'écoulement des voitures aux heures de pointe.



Inauguration de la fontaine, 29 juin 1930

Photographe : Maurisse Lenssens - Collection Claude Lenssens

Document du Fonds d'Archives Photographiques sur Mons d'André Faehrès



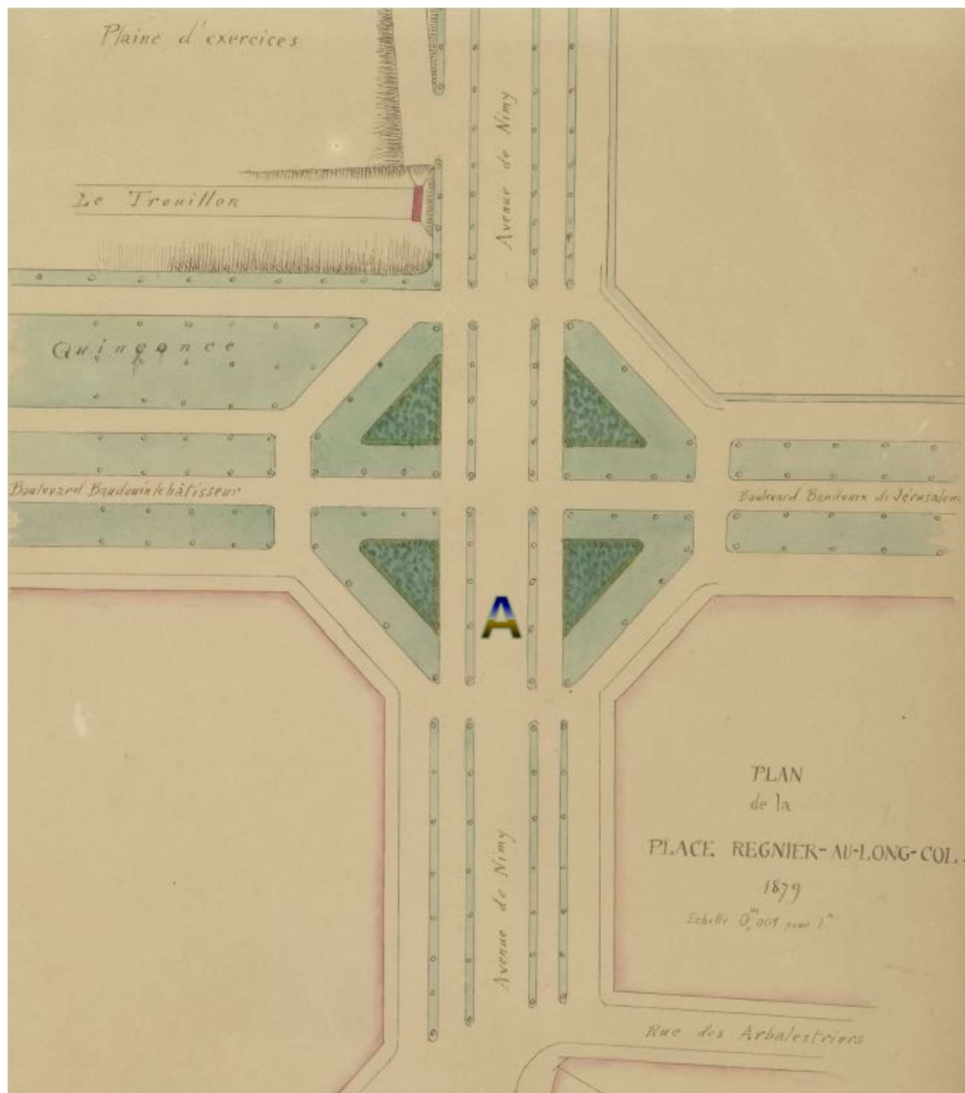
Peu de temps après son inauguration, la fontaine trône au milieu de la place qui ne connaît pas encore les embouteillages

Carte postale - Collection privée - Document du Fonds d'Archives Photographiques sur Mons d'André Faehrs

Voilà une place très curieuse !

Son emplacement.

Se limite-t-elle au carrefour des boulevards (1) et des avenues Duménil (2) et Maistriau (3) ? Ou bien empiète-t-elle sur l'avenue Duménil dont la limite semble peu claire. En effet, dans une précédente capsule (4), je vous parlais du monument de Léopold I^{er} et à mon grand étonnement, les différents auteurs qui s'étaient occupés du va-et-vient de la statue mentionnaient son emplacement au milieu de l'avenue Duménil ou bien sur la place Régnier-au-Long-Col. En fait, le dessin précis de Léon Dolez montre la forme octogonale de la place. La statue du premier roi des Belges se situe effectivement sur la place et si quelques centimètres empiètent sur l'avenue Duménil, espérons que le vaillant volontaire de 1830 n'en prendra pas ombrage.



Léon Dolez, Dessin et aquarelle de la place Régnier-au-Long-col, 1879
 La lettre A indique l'emplacement de la statue de Léopold I^{er}.
 Col. UMons (5)

Pourquoi Régnier-au-Long-Col ?

Reportons-nous rapidement en 843. Le traité de Verdun partage l'Empire de Charlemagne entre ses trois petits-fils. La partie centrale allant de la mer du Nord à l'Italie échoit à Lothaire I^{er}. Celui-ci a huit enfants dont une fille au doux nom de Ermengarde qui se fait enlever puis épouser en 846 (c'est pire que *Dallas*) par un certain Gislebert de Maasgau (6). J'espère que vous avez suivi car ce sont les parents de notre Régnier-au-Long-Col qui est donc un descendant de Charlemagne.

Régnier-au-Long-Col est né vers 850. Si les historiens ont de la peine à rédiger sa biographie, une chose est certaine, il a toujours les moyens de réunir des troupes pour se révolter contre les personnes qui veulent se mettre en travers de son chemin grâce aux revenus des abbayes d'Echternach, de Saint-Servais de Maastricht et de Stavelot-Malmédy dont il est devenu l'abbé laïc. De plus, disposant de propriétés en Hesbaye, en Ardenne et sur les bords de la Meuse, il

devient comte de Hainaut à partir 880. Il profite de la faiblesse de son suzerain, Zwentibold, roi de Lotharingie et va imposer son nom et son pouvoir à partir de sa résidence fortifiée établie à Mons. A la fin de sa vie, Charles le Simple le nomme marquis de Lotharingie et il meurt couvert d'honneurs fin 915 ou tout début 916 (7).

Le choix des autorités montoises de donner à cette place le nom d'un très lointain et obscur Comte de Hainaut est donc assez curieux car d'autres personnalités politiques ou artistiques de grand renom auraient pu marquer de leur empreinte une place de la cité.



La place en décembre 2023
Photo : Gérard Waelput

Gérard Waelput

- (1) Il s'agit des boulevards Churchill et Kennedy
- (2) Pierre-Joseph Duménil (1811-1889). Fonctionnaire au ministère des finances, il participe à la révolution de 1830 à Mons et à Bruxelles. Voir la capsule 123 de Joëlle Bonaventure
- (3) Victor Maistriau (1870-1962). Bourgmestre de Mons de 1926 à 1953, il fut également ministre de l'Instruction publique (1934) et de la Justice (1937)
- (4) Capsule 127 du 11 octobre
- (5) <http://biblio.umons.ac.be/public/bv/?p=3345>
- (6) Région de Maastricht
- (7) L'historien Léon Vanderkindere ne lui reconnaît pas le surnom *Régnier au Long Col* qui appartiendrait à son petit-fils, Régnier III. (Léon VANDERKINDERE, *La formation territoriale des principautés belges au Moyen Age*, Bruxelles, Henri Lamertin, 1902)